



VILLE DES ABYMES
GUADELOUPE



Cabinet du Maire

Les Abymes, le 26 août 2015

Communiqué de presse

POINT PRESSE

Première mise en action de la charte de territoire: la Ville des Abymes s'engage dans le reboisement de la forêt marécageuse de Golconde

✚ Un reboisement, symbole du début des actions de partenariat entre la Ville des Abymes et le Parc National

Le 2 juillet dernier à Goyave, le Parc National signait avec les communes adhérentes les conventions d'application de la charte de territoire. La réhabilitation amorcée aujourd'hui sur la forêt de Golconde, est la première fiche action à être menée par une commune de l'aire d'adhésion sur son territoire. Ce projet concordant avec la politique globale de protection des zones humides de la commune des Abymes, a pour but de reboiser une zone clé du littoral, classée en cœur de Parc National. Le Parc National de la Guadeloupe, la commune des Abymes et le Conservatoire du Littoral entament aujourd'hui une concrétisation du partenariat visant à préserver ce patrimoine naturel d'exception.

✚ Une réhabilitation de la forêt, pourquoi?

Avec le changement climatique, la forêt marécageuse des Antilles caractérisée essentiellement par les Mangles médaille (aussi connu sous le nom de Sandragon) est prise en étau et a pratiquement disparu des Grandes Antilles. En effet, entre la montée des eaux salées du côté littoral et la déforestation du côté terrestre, la forêt marécageuse lutte pour sa survie.

Pourtant, ces forêts, qui forment une zone tampon, ont un rôle écologique essentiel. Une trentaine d'espèces que l'on ne retrouve dans aucun autre écosystème, filtre d'une part les afflux terrigènes qui se déversent vers le milieu marin protégeant ainsi la barrière de corail et d'autre part, protègent les terres et habitations des inondations, de la montée des eaux et des houles cycloniques.

Cabinet du Maire - Hôtel de ville - 97 139 ABYMES

Catherine GINIER, Directrice Adjointe de Cabinet en charge de la communication - 0690 29 12 29 - cginier@ville-des-abymes.fr
Véronick MÉLON, Chargée de Communication - 0690 72 59 29 - vmelon@ville-des-abymes.fr

Golconde, un site exceptionnel

Les élus de la commune des Abymes, conscients de ces enjeux, sont impliqués dans la protection de la biodiversité et des zones humides, riches sur leur territoire. Le site de TAONABA, la Maison de la Mangrove, est d'ailleurs le fer de lance de cette politique.

Le site de Golconde, dont une partie est classée en cœur de Parc National, est l'une des dernières forêts marécageuses bien conservées de la Caraïbe.

Cependant, le couvert herbacé présent dans sa partie terrestre ne permet pas aux Mangles Médaille de se développer.

Une étude menée conjointement entre l'ONF et l'Université des Antilles sur un hectare, durant le projet Interreg « Protection et valorisation des écosystèmes humides littoraux de l'espace Caraïbes » avait montré qu'il est possible de replanter des zones défrichées à partir de plans cultivés en pépinière.

La réussite de cette étude a donc tout naturellement mené au développement de cette opération qui apporte une réponse transversale à plusieurs des enjeux identifiés par la commune pour la préservation de sa biodiversité, notamment par le Plan Local d'Urbanisme.

En tout, 18 hectares de forêt seront réhabilités. La première étape consistera à récolter les plantules de Mangle médaille et les mettre en pépinière *in situ*. Par la suite, lorsque ceux-ci auront atteint une taille suffisante, ils seront replantés dans des zones herbacées non soumises au pâturage.

Le point presse

A l'occasion du lancement de cette opération, la Ville des Abymes et le Parc National de la Guadeloupe organisent un point presse **le mercredi 31 août à 10h** durant lequel la presse pourra interroger les élus et personnalités impliquées sur le site de la forêt de Golconde aux Abymes.

Ci-joint, le plan d'accès au site.

ATTENTION: terrain très boueux, prévoir des chaussures adaptées à ce type de site (bottes)

Contacts Presse :

Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE, élue déléguée au Patrimoine, **0690 59 10 23**

Olivier ZAMI, Directeur Général Adjoint du Développement Durable, **0690 34 63 00**

Sandra VISCARD, Chargée de mission - Direction Générale Adjointe du Développement Durable, **0690 39 37 61**



Cabinet du Maire - Hôtel de ville - 97 139 ABYMES

Catherine GINIER, Directrice Adjointe de Cabinet en charge de la communication - 0690 29 12 29 - cginier@ville-des-abymes.fr

Véronick MÉLON, Chargée de Communication - 0690 72 59 29 - vmelon@ville-des-abymes.fr